



**Académie Vétérinaire de France**  
Reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878  
34, rue Breguet 75011 PARIS,

**Séance académique du 22 février 2024, 14h00 - 17h**  
En présentiel à l'ENVA (Agora, Amphithéâtre 003)) et en distanciel

**« Les comités d'éthique en expérimentation animale »**

Présidence de Didier BOUSSARIE  
Coordinateurs : Pierre MORMEDE et Marc DHENAIN

**Attention**

Inscription à cette séance **obligatoire avant le 19 février**

[en cliquant sur ce lien](#)

ou à l'aide du QR-code



**I - PARTIE PUBLIQUE**

**Coordinateurs** : Pierre MORMEDE, Marc DHENAIN

**14h00** : Introduction : « ***La place des comités d'éthique dans l'utilisation des animaux à des fins expérimentales*** »

Pierre MORMEDE, docteur vétérinaire, docteur d'université, directeur de recherche émérite INRAE, membre de l'Académie vétérinaire de France (section enseignement et recherche), président du Comité national de réflexion éthique en expérimentation animale.

**14h30-** « ***Les comités d'éthique en expérimentation animale, historique et réglementation*** »

Virginie VALLET, docteur ès sciences, maître de conférences en biologie cellulaire à l'Université de Rennes, responsable de la cellule 'Animaux utilisés à des fins scientifiques (AFiS)' du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2008 à 2021, responsable de formations réglementaires en expérimentation animale

**15h00-** « ***Organisation et bilan d'activité des CEEA : enseignements sur des pistes d'évolution*** »

Marc DHENAIN, docteur vétérinaire, docteur d'université, directeur de recherche CNRS, membre de l'Académie vétérinaire de France, membre de l'Académie Nationale de Médecine, Groupe de travail interacadémique "Animaux et recherche scientifique"

Pierre MORMEDE

**15h30- « Diversité de structure des autorités compétentes pour l'évaluation des projets de recherche dans l'Union européenne »**

Alice DI CONCETTO, juriste spécialisée en droit de l'animal, Ecole de droit de la Sorbonne et en éthique animale à Sciences Po. ex-chargée de recherche en droit de l'animal à l'École de droit de Harvard (2016-18)

**16h00- Discussion générale sur l'évolution du dispositif d'évaluation éthique des projets impliquant l'utilisation d'animaux**

**II- PARTIE RÉSERVÉE AUX MEMBRES**

17h- Procès-verbal de la séance académique du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024  
- Remerciements et fin de séance par Didier BOUSSARIE

*Des certificats de présence pourront être remis aux participants en présentiel qui le souhaitent.*

-----  
**Académie Vétérinaire de France,**

34 rue Breguet 75011 Paris

Courriel : [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr), Téléphone : 01 85 09 37 00

[www.academie-veterinaire-defrance.org](http://www.academie-veterinaire-defrance.org)

L'Académie Vétérinaire de France étudie tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire. Elle contribue à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires.

Elle conseille les pouvoirs publics et éclaire l'opinion dans les domaines précités.

Elle développe les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.

Fondée le 20 juin 1844, elle est reconnue d'utilité publique par décret le 16 avril 1878 et instituée Académie Vétérinaire de France par décret du 12 Janvier 1928.